

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi seize juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, BOCQUERAZ Nathalie, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT, Christophe RUET

Absents excusés : Béatrice FIAT

Procuration : Béatrice FIAT donne pouvoir à Julien FIAT

Votants : 10

Nathalie BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-26 : CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE A LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND

La commune d'Ornon fournit à la commune de Villard Reymond l'eau potable pour le hameau du Villaret.

Le hameau du Villaret, sur la commune de Villard Reymond est alimenté en eau potable par la commune d'Ornon depuis de nombreuses années sans contrepartie financière, car compte tenu de sa situation géographique, il ne peut recevoir l'eau du hameau de Villard Reymond situé très en amont.

De ce fait la commune d'Ornon fournit de l'eau potable traitée et a effectué des travaux sur le réservoir de Pallud du Raux.

En application de la loi article L.2224-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons facturer cette distribution d'eau au volume consommé. Ce volume correspond à la déclaration de redevance de l'agence de l'eau.

Avec tous ces éléments la commune d'Ornon est en mesure de facturer cette redevance à la commune de Villard Reymond.

Ce modèle de convention a été transmis à la Préfecture pour relecture et n'a fait l'objet d'aucunes remarques particulières du service de Direction des relations avec les collectivités.

Après lecture de cette convention par Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à procéder à la signature de la convention.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

